

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6401  
LUNDI 25 JANVIER 2021

PARAISSANT  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décision	nents.....	<b>Page 135</b>
- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public.....	- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire	<b>Page 136</b>
..... <b>Page 134</b>	.....	
Arrêtés municipaux	- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la	<b>Page 137</b>
- Bibliothèque municipale - Suspensions de la redevance d'occupation	circulation des véhicules et des piétons.....	
du domaine public.....	<b>Pages 134 à 135</b>	<b>Page 137</b>
- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés perma-	- Délégation générale aux ressources humaines :	
nents.....	• Arrêtés individuels.....	<b>Page 172</b>

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Direction de la commande publique - Avis.....	d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, chan-	<b>Page 172</b>
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis	gements d'usage .....	<b>Page 172 à 176</b>

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

## **1827 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au profit de la Sarl Virginie Satre pour la mise à disposition d'éléments de la collection « Soie », propriété Ville de Lyon (Délégation générale à la culture - Service Gestion et développement des patrimoines)**

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/5 du Conseil municipal du 4 juillet 2020, transmise en Préfecture le 7 juillet 2020 portant délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition des éléments de la collection « Soie » composée de métiers à tisser, d'outillages, de bibe-lots, d'instruments, d'œuvres tissées et de meubles, lui appartenant, au sein de la « Maison des Canuts », gérée par la Sarl Virginie Satre, par convention d'occupation du domaine public en date du 16 octobre 2018, modifiée par avenant en date du 18 avril 2019, moyennant le versement d'une redevance versée au 31 octobre de chaque année de mise à disposition ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la Sarl Virginie Satre en tant qu'établissement recevant du public a été fermée entre le 16 mars et le 8 juin 2020 et que l'activité relative aux visites d'ateliers a été considérablement ralentie au cours de l'été ;

Considérant que sur le fondement de l'article 6 7° de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, « lorsque le contrat emporte occupation du domaine public et que les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière, le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public est suspendu pour une durée qui ne peut excéder la période mentionnée à l'article 1er ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par la Sarl Virginie Satre pour la mise à disposition des éléments de la collection « Soie » au prorata temporis de la fermeture liée au premier confinement, étendue au 31 août 2020, soit une exonération de 687,50 € (5,5 mois) sur un montant de redevance initial dû de 1500 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 6 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué au Patrimoine,  
Sylvain GODINOT*

---

## **1828 - Bibliothèque municipale - Suspension de la redevance d'occupation du domaine public au profit de la société Cup Service Sas pour l'occupation des locaux à usage de distribution de denrées alimentaires (Délégation générale à la culture)**

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020 portant délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de la société Cup Service Sas des locaux à usage de l'exploitation d'appareils de distributions automatique de denrées alimentaires, par convention d'occupation du domaine public en date du 1er janvier 2015, reconduite expressément le 9 octobre 2018, moyennant le versement d'une redevance d'occupation ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la Bibliothèque municipale de Lyon, en tant qu'établissement recevant du public a fermé les espaces dévolus à l'activité du délégataire du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant que sur le fondement de l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. » ;

Considérant que la société Cup Service n'a pu jouir des espaces mis à disposition compte tenu de la fermeture de la Bibliothèque municipale et donc tirer avantage de l'occupation qui lui a été conférée ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par la société Cup Service Sas pour l'occupation des locaux à usage d'exploitation de distributeurs, de la Bibliothèque municipale de Lyon, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020, soit une exonération d'un montant de 6 666,67€ (six mille six-cent-soixante-six euros et soixante-sept centimes).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 6 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué au Patrimoine,  
Sylvain GODINOT*

## 1829 - Bibliothèque municipale - Suspension de la redevance d'occupation du domaine public au profit de la société En Cas Sarl pour l'occupation des locaux à usage de restauration (Délégation générale à la culture)

Le Maire de la Ville de Lyon,  
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement du 5° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut «décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans» ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de la société En Cas Sarl des locaux à usage de service de restauration, par convention d'occupation du domaine public en date du 09 janvier 2019, moyennant le versement d'une redevance d'occupation ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la Bibliothèque municipale de Lyon, en tant qu'établissement recevant du public a fermé les espaces dévolus à l'activité du délégataire du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant que sur le fondement de l'article 40 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire les établissements de type N : Restaurants et débits de boisson ne peuvent accueillir du public, jusqu'à la date du 20 janvier 2021 ;

Considérant que sur le fondement de l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. » ;

Considérant que la société En Cas n'a pu jouir des espaces mis à disposition compte tenu de la fermeture de la Bibliothèque municipale et donc tirer avantage de l'occupation qui lui a été conférée ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par la société En Cas Sarl pour l'occupation des locaux à usage de service de restauration, de la Bibliothèque municipale de Lyon, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020, soit une exonération d'un montant de 3 864,14€ ; et d'un montant de 623,25€ pour la période du 1er au 20 janvier 2021.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 6 janvier 2021

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué au Patrimoine,  
Sylvain GODINOT

## Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38532	<b>Autorisation mouvement cycles aux feux de circulation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon (circulation)</b>	"Aux carrefours à feux de circulation, en présence d'une signalisation portant un pictogramme cycles et des flèches directionnelles (panonceau M12), le franchissement des feux de signalisation durant la phase de jaune et de rouge est autorisé pour les cycles dans la direction indiquée par la signalisation. Dans tous les cas, les cycles doivent céder le passage aux piétons ainsi qu'aux véhicules circulant sur les voies abordées. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite sauf dispositions particulières. Les dispositions du présent arrêté sont complémentaires à la réglementation en vigueur à sa date de signature, relative aux autorisations de mouvement cycles aux feux d'intersection sur le territoire de la Ville de Lyon."	17/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38373	<b>Stationnement réservé cycles 58 boulevard Yves Farge Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres boulevard Yves Farge(7), côté Ouest, au droit du N° 58 boulevard Yves Farges(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	15/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2021RP38659	<b>Stationnement réservé cycles 15 rue Sébastien Gryphe Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Sébastien Gryphe(7), côté Ouest, au sud de l'intersection avec la grande rue de la Guillotière(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	15/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38664	<b>Stationnement réservé cycles 128 rue Sébastien Gryphe Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Sébastien Gryphe(7), côté Ouest, au nord de l'intersection avec la rue Jaboulay(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	15/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38681	<b>Stationnement réservé cycles 255 grande rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres grande rue de la Guillotière(7), côté Nord, à l'Est de l'intersection avec la rue Pierre Robin(7), et à 5 mètres à l'Ouest du N°255 grande rue de la Guillotière(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	15/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° : 2021 C363 LDR/DDI - Règlements provisoires dans certaines rues à Lyon 3ème, 6ème et 7ème** (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation Temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

L'article L 3642-2,

Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du Maire,

Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du Président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à M. Fabien Bagnon 13<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la

voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Valentin Lungenstrass, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Métropole de Lyon - Direction logistique et bâtiments - Voirie et eau des voies navigables de France et de la compagnie nationale du Rhône ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des berges du Rhône, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules dans certaines rues à Lyon 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 15 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs sera autorisé sur la piste piétonne uniquement pour des interventions d'une durée inférieure à 24 heures :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône,
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône,
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône,
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône,
- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône,
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 2 - A partir du 15 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs véhicules :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône,
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône,
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône,
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône,
- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône,
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 3. - La circulation et l'arrêt des véhicules seront interdits sur l'estacade nautique et les espaces verts.

Art. 4. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 5. - La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire).

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, 13<sup>ème</sup> Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon.

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
269	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bonhomme	entre la rue de l'Harmonie et le cours Albert Thomas	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
				Rue Duphot	entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au lundi 1 février 2021
			entre la rue Chaponnay et la fin de l'impasse			
			des deux côtés, entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay			
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté pair, entre la rue Chaponnay et la fin de l'impasse					
				Rue Docteur Bonhomme	côté impair, entre la rue de l'Harmonie et le cours Albert Thomas	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
270	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprises de façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Savoie	sur 20 m, au droit du n° 3	Le jeudi 21 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	
271	Entreprise SJTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolitions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Balthazar	sur 5 m au droit du n° 23 et sur 5 m au droit du n° 22	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
				Rue Professeur Florence	sur 5 m, au droit du n° 25	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
272	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	
273	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 19	A partir du jeudi 14 janvier 2021 jusqu'au jeudi 21 janvier 2021
274	Entreprise Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Camille Jordan</b>	au droit du n° 1, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du lundi 18 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face du n° 1	
275	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Seguin</b>	sur 10 m, au droit du n° 23	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au samedi 23 janvier 2021
276	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix Brun</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 36	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
277	Entreprise Carré Vert Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Dupont</b>	au droit de la propriété située au n° 46	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 18h
278	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mltm lors des opérations de levage	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	trottoir Ouest, sur 10 m de part et d'autre du n° 6	Le lundi 18 janvier 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, 10 m de part et d'autre du n° 6	
279	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 208	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
280	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des cycles s'effectuera en chaussée réduite dans la bande cyclable	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre le n° 9 et l'avenue Lacassagne	
				<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
280	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	au droit de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, entre la rue Omer Louis et la rue Jean Bart	
				<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	côté impair, entre le n° 5 et le n° 9 bis	
				<b>Rue Omer Louis</b>	côté pair, sur 30 m entre le n° 2 et l'avenue de Lacassagne	
281	Entreprise 3M Meideros Mendes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
282	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Général de Miribel</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue du Repos	Le mercredi 20 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Faidherbe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'avenue Berthelot	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
283	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	côté impair, au droit du n° 235	Le mercredi 20 janvier 2021 de 7h à 17h
284	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la Platière</b>	sur la zone de desserte située au droit des n° 10/12	A partir du lundi 18 janvier 2021, 7h, jusqu'au mercredi 20 janvier 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
285	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de galeries souterraines	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Saint-Barthélémy</b>	sur 75 m, sur le trottoir situé en face des n° 43 / 45, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du jeudi 14 janvier 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 75 m, au droit des n° 43 / 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 75 m, des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 43 / 45	
286	Entreprise Emg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plâtre</b>	au droit du n° 8, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 18 janvier 2021, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pleney et la rue Paul Chenavard, pour accéder à la rue Pleney	
			la circulation des véhicules sera interdite		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Pleney, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Pleney	
287	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	de part et d'autre de la zone de chantier située entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	Les lundi 18 janvier 2021 et vendredi 22 janvier 2021, de 13h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	
288	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue du Point du Jour</b>	au droit de l'accès au n° 65, les cycles auront l'obligation de quitter la voie réservée	A partir du lundi 18 janvier 2021, 8h30, jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, 16h30
289	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Boulevard des Etats-Unis</b>	trottoir Ouest, entre la rue Jean Sarrazin et la place du 8 Mai 1945	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors samedi 23/01/2021		côté pair, entre la rue Jean Sarrazin et la place du 8 Mai 1945	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
290	Entreprise Piast	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pizay</b>	de part et d'autre du n° 12, entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le lundi 18 janvier 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur la chaussée au droit du n° 12	
291	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mulet</b>	de part et d'autre du n° 8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée au droit du n° 8	
292	Association les Grands Concerts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des piétons s'effectuera avec un passage réduit	<b>Passage Ménestrier</b>	au droit de la Chapelle de la Trinité	Les lundi 18 janvier 2021 et mardi 19 janvier 2021, de 8h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
293	Entreprise Ecam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds	l'accès d'un véhicule de plus de 3T5 sera autorisé	<b>Montée Saint-Barthélémy</b>	entre la place Saint-Paul et le n° 40	Les lundi 18 janvier 2021 et mardi 19 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face de l'accès au n° 40	
294	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Emile Combes</b>	trottoir Nord, sur 15 m de part et d'autre du n° 8	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
295	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Pierre Valdo</b>	au droit du n° 94, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 94	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
296	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	<b>Rue Joannès Carret</b>	trottoir Est, entre la rue Plasson Chaize et la rue Henri Lafoy	Le lundi 25 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Plasson Chaize et la rue Henri Lafoy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, entre la rue Plasson Chaize et la rue Henri Lafoy	Le lundi 25 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
297	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché alimentaire et favoriser la distribution sociale	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de Paris</b>	partie comprise entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue de la Claire	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 6h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masaryk</b>	partie comprise entre la rue Laporte et la place de Paris	
				<b>Place de Paris</b>	côté pair, partie comprise entre la rue Laporte et la place de Paris	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 5h à 14h
				sur la station de taxis, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue de la Claire		
298	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Rosière</b>	trottoir Est, entre la rue Marius Berliet et le n° 3	Les vendredi 22 janvier 2021 et samedi 23 janvier 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marius Berliet et la rue des Hérideaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et la rue des Hérideaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
299	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 20 m entre le n° 43 et le n° 45	A partir du vendredi 22 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 8h à 18h
300	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Boulevard Yves Farge</b>	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue André Bollier	A partir du vendredi 22 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au Nord de la rue André Bollier	
			la circulation sur la piste cyclable sera interrompue		piste cyclable sens Sud/Nord, sur 20 m au Nord de la rue André Bollier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	sur 20 m au Nord de la rue André Bollier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté impair, entre le n° 23 et le boulevard Yves Farge	
<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté impair, sur 20 m au Nord de la rue André Bollier					
301	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Gerland</b>	trottoir Est, entre le n° 132 et n° 150	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 132 et n° 150	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue Debourg et l'avenue Jean François Raclet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 132 et n° 150	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 132 et le n° 150	
			le tourne à droite sera interdit en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Jean Vallier</b>	au débouché sur la rue de Gerland	
302	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera gérée et balisée en alternance sur le trottoir Est ou trottoir Ouest	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sens Nord/Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue du Vercors	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf la desserte riveraine des véhicules de transport de matières dangereuses	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
302	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sens Nord/Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue du Vercors	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin		
303	Entreprise Somaco Société Majolane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	sur 20 m, au droit du n° 245	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021	
304	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Bodin</b>	par tronçons successifs	A partir du lundi 18 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 février 2021, 17h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				au droit du n° 15
				<b>Rue Magneval</b>	des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 15		
		<b>Rue Bodin</b>	des deux côtés de la chaussée sur l'intégralité de la rue par tronçons successifs				
305	Entreprise Georges Loris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 2	Le lundi 18 janvier 2021, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit du n° 2		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
306	Entreprise Tourner Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jules Vercherin</b>	entre la rue Georges Gouy et le n° 2	Le vendredi 15 janvier 2021	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Georges Gouy</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jules Vercherin		
				<b>Rue Jules Vercherin</b>	entre la rue Georges Gouy et le n° 2		
			<b>Rue Georges Gouy</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jules Vercherin			
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Vercherin</b>	côté pair, entre la rue Georges Gouy et le n° 2			
307	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mère Elizabeth Rivet</b>	au droit des n° 13 à 17	A partir du lundi 18 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 13 à 17		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
308	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit de l'emprise de chantier par du personnel de l'entreprise	<b>Quai du Commerce</b>	trottoir Ouest, entre la rue Antonin Laborde et la rue Emile Duport	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier		entre la rue Antonin Laborde et la rue Emile Duport	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antonin Laborde et la rue Emile Duport	
309	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
310	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
311	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans le sens Ouest/Est sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	entre la rue Rachais et la rue de Tourville	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue de Tourville et la rue Rachais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre du n° 357	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue André Philip</b>	entre la rue de Tourville et la rue Rachais	
				sur 30 m de part et d'autre du n° 357	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 357	
		<b>Grande rue de la Guillotière</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Tourville et la rue Rachais			
312	Entreprise Slg Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 17 bis	Le jeudi 14 janvier 2021, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
313	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	bande cyclable Est, sens Sud/Nord, entre la rue de Sèze et le boulevard des Belges	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1 deux roues compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
314	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 69	Le vendredi 29 janvier 2021, de 8h à 17h
315	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	trottoir pair Ouest entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au samedi 15 janvier 2022
				<b>Rue de Sèze</b>	trottoir pair Sud entre le n° 36 et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
				<b>Rue Duguesclin</b>	côté impair Est entre le n° 103 et 105, emplacement de desserte compris	
					côté pair Ouest entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 m entre la rue Duguesclin et le n° 44 rematériation emplacement de desserte	
		côté pair Sud entre le n° 38 et la rue Duguesclin				
		des deux côtés de la chaussée sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 38 passage piéton provisoire				
316	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 20 m entre le n° 117 et 119	Le lundi 18 janvier 2021, de 7h à 17h
317	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n° 70	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
318	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Novel</b>	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
319	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la vidéotransmission de la cérémonie des vœux de la Maire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ormano</b>	côté Ouest, sur les 25 premiers mètres situés au Nord de l'impasse Flesselles	Le jeudi 14 janvier 2021, de 7h30 à 22h
320	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 30 m face au n° 20	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
321	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	sur 20 m, au droit du n° 45 entre le n° 60 et le n° 63	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
322	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Colombier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 24	Le lundi 18 janvier 2021, de 8h à 17h
323	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Capitaine</b>	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au jeudi 21 janvier 2021
324	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 30 m, au droit du n° 69 côté pair, sur 30 m en face du n° 69	Le mercredi 20 janvier 2021, de 7h à 17h
325	Entreprise Nicolas le jardinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée au sol, par du personnel de l'entreprise Nicolas le jardinier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bourget</b>	trottoir Nord, entre le n° 13 et le quai du Commerce chaussée Nord, sur 60 m entre le n° 13 et le quai du Commerce	Les mercredi 20 janvier 2021 et jeudi 21 janvier 2021, de 7h30 à 18h
326	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 20 m, au droit du n° 15 entre le cours Charlemagne et la rue Smith	Le lundi 25 janvier 2021 Le lundi 25 janvier 2021, de 9h à 16h Le lundi 25 janvier 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
327	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais Bouygues à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Baraban</b>	entre le cours Lafayette et la rue Saint-Antoine	A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au mercredi 27 janvier 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au mercredi 27 janvier 2021
328	Entreprise Comté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place du Petit Collège</b>	au droit de l'emprise de chantier	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
329	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécoms Orange	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Montauban</b>	entre le n° 19 et le n° 5, durant les phases d'activité du chantier, à charge du demandeur d'informer les riverains des jours d'intervention	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la façade du n° 19 et le n° 5	
330	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tramassac</b>	sur 2 emplacements en épi situés en face du n° 3	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
331	Entreprise Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Constantine</b>	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mardi 19 janvier 2021, de 8h à 17h
332	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Grdf	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bugeaud</b>	trottoir pair Sud entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mardi 12 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du jeudi 14 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
333	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 30 m face au n° 20	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
334	Entreprise Key We Nove	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laurencin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Le samedi 16 janvier 2021, de 8h à 16h
335	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container et roulotte de chantier/ wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 7	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au dimanche 14 février 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
336	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 142	Les lundi 18 janvier 2021 et jeudi 21 janvier 2021, de 7h à 16h
337	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Route de Genas</b>	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
338	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Tony Tollet</b>	entre la rue du Plat et la rue Sala	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m en face du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
339	Métropole de Lyon - Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 115	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Rabelais</b>	côté pair, entre les n° 26 et n° 28	
340	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Germain David</b>	sur 25 m au droit du n° 27	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 27	
341	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Gerbe</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 6	Le vendredi 29 janvier 2021, de 8h à 17h
342	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grôlée</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h30 à 16h30
343	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Gerland</b>	sens Sud/Nord, entre l'avenue Debourg et l'avenue Jean François Raclet	A partir du jeudi 14 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021
			le tourne à droite sera interdit en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Jean Vallier</b>	au débouché sur la rue de Gerland	
344	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	stationnement en épis sur 7 m en face de l'immeuble situé au n° 21	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
345	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Antoine de Saint-Exupéry</b>	sur 30 m, au droit du n° 2	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au mercredi 3 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
346	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Perrache</b>	dans les deux sens, entre le cours Suchet et la rue Casimir Perier	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre le cours Suchet et la rue Casimir Perier	
			une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau B2a	<b>Cours Bayard</b>	au carrefour avec le quai Perrache	
				<b>Quai Perrache</b>		
<b>Rue Ravat</b>						
347	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Perrache</b>	entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite ponctuellement en fonction des besoins de chantier pour une période n'excédant pas 2 heures.			A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
348	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le montage d'un échafaudage sur cour	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Cours Lafayette</b>	trottoir impair Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 117	A partir du jeudi 14 janvier 2021 jusqu'au jeudi 16 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		dans le transport collectif en site propre Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 177	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
349	Entreprise Alligastore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des réparations de store à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	sur 20 m, au droit du n° 7	Le jeudi 14 janvier 2021
350	Entreprise Ganthelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'une passerelle piétonne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lac</b>	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
351	Entreprise Maçonnerie Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grôlée</b>	sur 10 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
352	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abbé Boisard</b>	sur 25 m, au droit du n° 54	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
353	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
354	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Blanc</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 73	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 73	
355	Entreprise Eifage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage pour le parking LPA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint-Antoine</b>	sur 20 m, au droit de la place d'Albon	Le jeudi 14 janvier 2021
356	Entreprise Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 19h
357	Entreprise Egpa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 126	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au lundi 1 février 2021
358	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
359	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le vendredi 22 janvier 2021, de 8h à 17h
360	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Vauban</b>	entre la rue de Créqui et l'emprise de chantier	Le mercredi 20 janvier 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duguesclin la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair Sud au droit de l'immeuble situé au n° 62	Le mercredi 20 janvier 2021
					des deux côtés de la chaussée entre la rue Duguesclin et le n° 55	
361	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Godefroy</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
362	Métropole de Lyon - Direction logistique et bâtiment - DPMG et DUCV - Nature et fleuves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de la darse de la Confluence	la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs seront autorisés pour des interventions d'une durée inférieure à 24 heures	<b>Place de la Capitainerie</b>		A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs véhicules	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		
				<b>Place de la Capitainerie</b>		
363	Métropole de Lyon - Directions logistique et bâtiment - Voirie et eau des voies navigables de France et de la compagnie nationale du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des Berges du Rhône	Paru dans ce BMO à la page 136	<b>Dans certaines rues</b>		A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
364	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de trottoirs	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Paul Sédallian</b>	trottoir Ouest et Est entre le n° 27 et la rue Joannès Carret	A partir du lundi 18 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 27	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, entre le n° 27 et la rue Joannès Carret	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
365	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 51	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
366	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Docks</b>	côté impair, sur 9 m au droit du n° 29	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au mardi 2 février 2021
367	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage d'une ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonnier</b>	place Meissonnier sur un emplacement en talon situé au droit du n° 1	Le vendredi 22 janvier 2021, de 8h30 à 13h30
368	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de lavage	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	trottoir sud, au droit du n° 96	Les mardi 19 janvier 2021 et mercredi 20 janvier 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 96	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
369	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sergent Blaudan</b>	entre la place Sathonay et la rue Fernand Rey, de part et d'autre du n° 19, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 21 janvier 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la place Sathonay et la rue Fernand Rey	
370	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	piste cyclable sens Ouest/Est, au droit du n° 164	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 164	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 164	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
371	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Mulet</b>	entre la rue de la Bourse et la rue de la République, lors des phases de présence et d'activité du service	Les jeudi 21 janvier 2021 et vendredi 22 janvier 2021, de 13h à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		entre la rue de la Bourse et la rue de la République	
372	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	Le vendredi 22 janvier 2021, de 7h à 17h
373	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Commandant Charcot</b>	au droit du n° 86, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 20 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		rue Commandant Charcot, sur le trottoir situé au droit du n° 86	A partir du mercredi 20 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
374	Association Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 194	Le vendredi 22 janvier 2021, de 10h à 17h
375	Entreprise Dsi Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 10 m, au droit du n° 34	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
376	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules motorisés sera interdite sauf riverains et services de sécurité	<b>Montée de la Grande Côte</b>	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	Les mercredi 20 janvier 2021 et jeudi 21 janvier 2021
				<b>Rue des Capucins</b>	entre la rue Abbé Rozier et la montée de la Grande Côte	
				<b>Rue René Leynaud</b>	entre la montée de la Grande Côte, de part et d'autre du n° 21	
				<b>Rue des Capucins</b>	entre la rue Abbé Rozier et la montée de la Grande Côte	
				<b>Montée de la Grande Côte</b>	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
				<b>Rue René Leynaud</b>	entre la montée de la Grande Côte au droit des n° 14 et 16	
377	Entreprise Planète Environnement Desamiantage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de désamiantage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Adelaïde Perrin</b>	sur 10 m, au droit du n° 11	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
378	Association Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Galland</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le vendredi 22 janvier 2021, de 8h à 14h
379	Entreprise Thavard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plâtre</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 3	Le mercredi 20 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de la zone de levage	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pleney</b>	durant la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au débouché de la rue du Plâtre	
380	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plat</b>	Entre le n° 10 et le n° 16	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
381	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Philippe Gonard</b>	de part et d'autre de la zone de chantier située entre le cours Général Giraud et la rue Duroc	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Général Giraud et la rue Duroc	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
382	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des camions pour le chantier du musée des tissus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté impair, sur l'aire de livraison en face de l'entrée du musée des tissus n° 32	A partir du samedi 30 janvier 2021 jusqu'au dimanche 31 octobre 2021
383	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de maintenance du réseau de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Trion</b>	au droit de la rue des Tourelles, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit de la rue des Tourelles, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
384	Entreprise Nature Jardin Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété sur des platanes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Germain</b>	côté impair Nord sur 40 m entre la rue d'Inkermann et le n° 21	Le mercredi 27 janvier 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
385	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	Le lundi 25 janvier 2021, de 8h à 17h
386	Entreprise Pconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du mardi 19 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
387	Entreprise Sondalp Hydro-forage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forage	la circulation des véhicules dont le PTAC est supérieur à 13 tonnes sera interdite	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	esplanade Ugc Ciné Cité, situé au n° 80	A partir du lundi 25 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur la voie d'accès pompier			
			la circulation des véhicules sera interdite		voie d'accès au parking p1 au droit de l'Ugc Ciné Cité situé au n° 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
388	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 11 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
389	Entreprise Loc'nacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en toiture sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Thomassin</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 32	Le jeudi 4 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 32	
390	Entreprise Bouygues Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier pour la mise en place d'un auvent sur la Tour Incity	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue Robert et l'entrée des parkings des halles	A partir du dimanche 7 février 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
391	Entreprise Le Temps des Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Cabias</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au mercredi 27 janvier 2021, de 8h à 18h
392	Entreprise Ap Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumenge</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 7h à 19h
393	Entreprise Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de camions au chantier Gravity	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pierre Bourdeix</b>	sur 15 m au Nord de la rue Croix Barret	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021, de 7h à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
394	Entreprise Société Fraîche Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue François Garcin</b>	au droit du n° 26	Le mercredi 27 janvier 2021, de 6h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur les 10 premiers emplacements en épi situés au sud de la rue de la Part-Dieu	Le mardi 26 janvier 2021, de 6h à 19h
					côté Ouest, sur 3 emplacements en épi situés au droit du n° 26	A partir du vendredi 22 janvier 2021, 17h, jusqu'au mercredi 27 janvier 2021, 19h
395	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Saint-Jean de Dieu</b>	trottoir Est, entre le n° 23 et le n° 21	A partir du lundi 18 janvier 2021, 8h, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 23 et le n° 31	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
396	Entreprise Société Fraîche Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Janin	côté Nord, sur les 25 premiers mètres situés à l'Ouest de la rue Belfort	A partir du jeudi 28 janvier 2021, 18h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 9h
				Rue de Belfort	côté Ouest, sur les 15 premiers mètres situés au Nord de la rue Janin	
397	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de barrières de sécurité	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Chambaud la Bruyère	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Professeur Jean Bernard et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
398	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux de la Zac des Girondins pour le compte de la Serl	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Brun	trottoir Ouest, entre la rue Georges Sand et la rue Crépet	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
399	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et trottoirs	la circulation des piétons sera gérée par un balisage au droit du chantier	Rue Plasson et Chaize	trottoir Nord ou trottoir sud, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		rue Plasson et Chaize, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Félix Mangini	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
400	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Brunard	entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Pierre Robin	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au lundi 25 janvier 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Pierre Robin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
401	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	<b>Rue Abraham Bloch</b>	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 6	Le vendredi 22 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
402	Entreprise Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons pourra être interrompue par intermittence lors de la démolition de la façade du bâtiment et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, entre le n° 119 et le n° 121	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 119 et le n° 121	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
403	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Anvers</b>	côté pair, sur 7,5 m au droit du n° 76	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
404	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 60	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021
405	Entreprise Structure et Performances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Grignard</b>	sur 6 m au droit du n° 34, angle place Jules Guesde	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mardi 2 février 2021
406	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit du n° 28	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 28	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
407	Entreprise Bouygues-Es	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de nouveaux mâts d'éclairage pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des opérations de levage des mâts d'éclairage	<b>Quai Raoul Carrié</b>	trottoir Est et trottoir Ouest entre la place Henri Barbusse et le commune de Collonges au Mont d'Or	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la place Henri Barbusse et la commune de Collonges au Mont d'Or	
			la circulation pourra être interrompue pour une durée maximum de 5 minutes		chaussée Est sens Sud/Nord entre le carrefour avec la rue Pierre Termier et la commune de Collonge au Mont d'Or	
			la circulation sera interrompue sur le site propre bus en fonction de l'avancée du chantier		sens Nord/Sud entre la commune de Collonges au Mont d'Or et le carrefour avec la rue Pierre Termier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place Henri Barbusse et la commune de Collonge au Mont d'Or	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
408	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pré Gaudry</b>	trottoir Nord, sur 40 m à l'est de l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 25 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 40 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
409	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	sur 10 m, au droit du n° 7	Le mercredi 20 janvier 2021
410	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Trarieux</b>	sur 30 m, au droit du n° 65	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 65	
411	Entreprise Chazelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 20 m, au droit du n° 15	A partir du mercredi 10 février 2021 jusqu'au samedi 10 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
412	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Larrivé</b>	sur 30 m, au droit du n° 13 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 13	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
413	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Feuillat</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Bara et la rue Fiol	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Fiol</b>	entre la rue Feuillat et la rue du Docteur Rebatel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Bara et la rue Fiol	
				<b>Rue Fiol</b>	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 7	
414	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 254	Le mardi 19 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 256 et la rue Vaudrey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 256 et la rue Vaudrey	
415	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	sur 20 m, au droit du n° 50 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
416	Entreprise Dsi Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 10 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
417	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Viala</b>	place Claudia sur 20 m, en face du n° 25	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
				<b>Rue Professeur Florence</b>	sur 30 m, en face du n° 42	
				<b>Rue Balthazar</b>	entre le n° 22 et n° 24	
				<b>Rue Coignet</b>	entre le n° 5 et la rue Viala	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Balthazar</b>	côté pair, entre le n° 22 et n° 24	
				<b>Rue Viala</b>	place Claudia sur 20 m, en face du n° 25	
				<b>Rue Coignet</b>	des deux côtés, entre le n° 5 et la rue Viala	
<b>Rue Professeur Florence</b>	côté impair, sur 30 m en face du n° 42					
418	Monsieur Lionel Bourrin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Archers</b>	sur 15 m, au droit du n° 19	Le vendredi 15 janvier 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
419	Entreprise Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villon</b>	côté impair, sur 12 m au droit du n° 119	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
420	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	Les mardi 19 janvier 2021 et mercredi 20 janvier 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	Les mardi 19 janvier 2021 et mercredi 20 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
421	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des piétons sera balisée et maintenue au droit du chantier sur le site propre bus	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	chaussée Est, entre l'avenue Tony Garnier et le n° 299	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Est, entre l'avenue Tony Garnier et le n° 299	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		sens Sud/Nord, entre l'avenue Tony Garnier et le n° 299	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre l'avenue Tony Garnier et le n° 299	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, sur 40 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et le n° 299		
422	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des piétons et des 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Est, sur 40 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h30 à 17h
				<b>Avenue Tony Garnier</b>	trottoir Nord, sur 40 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Est, sur 40 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	
423	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	
424	Entreprise Delecluz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mardi 2 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
425	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai André Lasagne</b>	sur 10 m linéaires au droit du n° 6	A partir du vendredi 22 janvier 2021 jusqu'au lundi 22 février 2021
426	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pizay</b>	de part et d'autre du n° 8	Le jeudi 21 janvier 2021, de 14h30 à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
427	Association l'amicale des Toques Blanches de Lyon et sa région	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la caravane des chefs solidaires	la création de files d'attente pour le retrait de commandes click & collect sera autorisée	<b>Place Maréchal Lyautey</b>		A partir du samedi 16 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021, de 15h à 18h
			l'accès et le stationnement d'un véhicule de type Airstream seront autorisés			A partir du vendredi 15 janvier 2021, 9h, jusqu'au jeudi 21 janvier 2021, 18h
428	Entreprise La Société Fraîche Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Place de l'Ecole</b>		Le vendredi 29 janvier 2021, de 10h à 12h30
			l'accès, la circulation et le stationnement de 2 véhicules de jeu seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	sur 12 emplacements en bataille situés sur le parking n° 4	A partir du jeudi 28 janvier 2021, 19h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 13h
			l'installation de matériel technique sera autorisée	<b>Place de l'Ecole</b>		Le vendredi 29 janvier 2021, de 9h à 13h
429	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	côté Est, sur 30 m au Nord du n° 5	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au lundi 22 février 2021
430	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	sur 15 m, au droit du n° 9	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au mercredi 3 février 2021
431	Entreprise Société Fraîche Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté Est, sur les 25 premiers mètres situés au Sud de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite au Sud de la rue Mazard	A partir du jeudi 28 janvier 2021, 17h, jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, 19h
					côté Ouest, sur les 20 premiers mètres situés au Sud de la rue Mazard	
				<b>Montée du Télégraphe</b>	sur 5 emplacements en bataille situés en face du n° 10	A partir du vendredi 29 janvier 2021, 19h, jusqu'au samedi 30 janvier 2021, 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
432	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 8 m au droit des n° 23 à 25	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au samedi 23 janvier 2021
433	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Fernand Rey</b>		A partir du jeudi 21 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, 17h
434	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de l'Hôtel Dieu à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai Jules Courmont</b>	sur le trottoir le long de la façade de l'Hôtel Dieu	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au jeudi 28 janvier 2021
435	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Petite rue des Feuillants</b>		Les mardi 19 janvier 2021 et mercredi 20 janvier 2021, de 8h30 à 16h
436	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection de la façade à l'aide de cordes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Germain</b>	côté pair, sur 20 m à l'Ouest de la rue de la République	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 7h à 17h
437	Groupe Scolaire Chevreur Lestonnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Robin</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	Les jeudi 21 janvier 2021 et vendredi 22 janvier 2021
438	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Trion</b>	dans les deux sens de circulation entre la rue Saint-Alexandre et la rue des Macchabées, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 20 janvier 2021, 8h, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 17h
439	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Pierres Plantées</b>	sur 5 m au droit des n° 16 / 18	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
440	Entreprise Essence Ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Jaboulay</b>	trottoir Sud, au droit du n° 60	Le lundi 25 janvier 2021, de 6h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 60	
			la circulation sur la piste cyclable sera maintenue en permanence par un balisage sécurisé		piste cyclable sens Ouest/Est, au droit du n° 60	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 60	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 55 et la rue Renan	
441	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Moselle</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 38	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 38	
442	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Louis Blanc</b>	sur le trottoir situé entre la rue Tête d'Or et le n° 76, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mardi 19 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 65 et la rue Juliette Récamier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 19 janvier 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Tête d'Or et la rue Juliette Récamier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue de Tête d'Or et le n° 65	Le mardi 19 janvier 2021, de 7h à 17h
443	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Félix Brun</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 32	Le lundi 25 janvier 2021, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	
444	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Neuve</b>	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du mardi 19 janvier 2021, 20h, jusqu'au mercredi 20 janvier 2021, 6h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 7	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
445	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau télécom	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Marius Berliet</b>	trottoir Sud, entre le n° 104 et la rue de la Rosière	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au samedi 6 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 104 et la rue de la Rosière	
446	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chazay</b>	au droit des n° 16 et 18	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des propriétés situées aux n° 16 et 18	
447	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un local poubelles provisoire	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	<b>Rue Philippe Gonnard</b>	côté pair sur 15 m à l'Est du cours Général Giraud	A partir du samedi 16 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
448	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Avenue du Château de Gerland</b>	trottoir Nord, entre le n° 11 et le n° 13	Le mardi 26 janvier 2021, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 40 m entre le n° 11 et le n° 13	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre le n° 11 et le n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
449	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Sébastien</b>	sur 10 m au droit du n° 5	A partir du samedi 16 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
450	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	côté impair, au droit du n° 1	Le mercredi 27 janvier 2021, de 7h à 12h
451	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Claude Violet</b>	entre le n° 23 et le n° 29	A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 23 et le n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
452	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reconnaissance de sol	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Jean Sarrazin</b>	entre le n° 79 et le n° 107	Les jeudi 28 janvier 2021 et vendredi 29 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 79 et le n° 107	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
453	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	
454	Opéra National de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un déchargement de décor	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue de Marseille</b>	sur la piste cyclable située entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	Le mercredi 20 janvier 2021, de 14h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir Ouest, entre la rue Etienne Rognon et la rue Saoul Servant	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 102	
455	Entreprise Blb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	sens Sud / Nord entre le n° 50 et le n° 55	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté immeuble entre le n° 50 et le n° 53	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
456	Entreprise Numerobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 8-10 hors GIG GIC	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mardi 19 janvier 2021
457	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	les dispositions consignées dans l'arrêté n°2020 C 12331 sont abrogées	<b>Rue Valentin Cou-turier</b>		A partir du vendredi 15 janvier 2021 jusqu'au lundi 3 mai 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
458	Entreprise Blb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	trottoir Est entre le n° 52 bis et la station service Eni située au n° 55	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au lundi 24 janvier 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de l'immeuble situé au n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m de part et d'autre de l'emprise de chantier et au carrefour avec le pont Robert Schuman	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 53	
459	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pillement</b>	des deux côtés de la chaussée entre la rue Pernon et le fond de l'impasse	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021
460	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	dans les deux sens de circulation, entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Ouest entre le n° 26 et la rue Bugeaud	
461	Entreprise Renov Concept Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pailleron</b>	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du vendredi 22 janvier 2021 jusqu'au dimanche 21 février 2021
462	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée du Boulevard</b>	des deux côtés de la chaussée entre la rue de Bodin et l'escalier, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
			la circulation des véhicules sera interrompue		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Bodin et l'escalier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Bodin et l'escalier	
463	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Pierre Valdo</b>	au droit des n° 86 à 94, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 86 à 94, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 86 à 94	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
464	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Tronchet et le n° 91	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Tronchet et le n° 91	
484	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont d'Urville</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le jeudi 28 janvier 2021, de 8h à 17h
485	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec l'autorisation de voirie	la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	<b>Impasse du Fort Saint-Irénée</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, le demandeur devra être en mesure de permettre l'accès en permanence	A partir du lundi 25 janvier 2021, 7h, jusqu'au vendredi 5 février 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 3	
486	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée de la Butte</b>	sur le trottoir situé entre le n° 24 et la rue de la Poudrière, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 25 et la rue de la Poudrière, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 25 et la rue de la Poudrière	
487	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Docteur Long</b>	entre la rue Charles Richard et le cours Eugénie	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au mardi 26 janvier 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Lamartine</b>	entre la rue Amiral Courbet et le cours Docteur Long	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Cours Docteur Long</b>	entre la rue Charles Richard et le cours Eugénie	
				<b>Rue Lamartine</b>	entre la rue Amiral Courbet et le cours Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	des deux côtés, entre le n° 88 et le cours Eugénie	
	<b>Rue Lamartine</b>	des deux côtés, entre la rue Amiral Courbet et le cours Docteur Long				
488	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bonnefond</b>	entre la rue Lamartine et l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au mardi 26 janvier 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Lamartine et l'avenue Lacassagne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
489	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages dans le cadre de la mise en place d'un chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Passage du Vercors</b>	entre la rue du Vercors et le n° 7 à hauteur de la zone de retournement de l'Institut de biologie et chimie des protéines	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au mercredi 27 janvier 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et le n° 7 à hauteur de la zone de retournement de l'Institut de Biologie et Chimie des protéines	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
490	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Nord	Le dimanche 31 janvier 2021, de 10h30 à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	entre la rue des Archers et la place Bellecour entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour y compris l'emplacement réservé aux cycles	
491	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit du n° 193	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Jean Marc Bernard et la rue Viala	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h30 à 16h30
492	Entreprise Distritec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Bellecour</b>	sur 10 m, au droit du n° 16	Le mardi 26 janvier 2021, de 9h à 16h
493	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des réseaux d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue au droit de la fouille	<b>Place Dumas de Loire</b>	trottoir Nord et Sud, au droit du n° 2	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
494	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 92	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au mercredi 27 janvier 2021
495	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 40 m, au droit du n° 107	Le vendredi 22 janvier 2021
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
496	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	entre le n° 95 et le n° 89, la circulation des cycles sera déviée sur la voie de circulation générale	Le vendredi 22 janvier 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 95 et le n° 89	Le vendredi 22 janvier 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 93-95 sur l'aire de livraison	Le vendredi 22 janvier 2021
497	Ville de Lyon - Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'adapter les horaires du marché au couvre-feu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté Est, sur 5 m au Sud de la rue Marie Madeleine Fourcade, les jeudis	A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 12h30 à 18h30
				<b>Rue Marie-Madeleine Fourcade</b>	côté Sud, sur 15 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès, les jeudis	
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté Est, sur 25 m au Nord d'un point situé à 15 m au Nord de la rue Marie Madeleine Fourcade, les jeudis	
				<b>Rue Marie-Madeleine Fourcade</b>	côté Nord, sur 25 m à l'Est du n° 4, les jeudis	
498	Entreprise Perenon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Cité</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 39	Le mercredi 27 janvier 2021, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ferrandière et la rue Sainte-Anne de Baraban	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la place Ferrandière et le n° 34	Le mercredi 27 janvier 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
499	Entreprise Pharmacie des Terreaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées du mardi au vendredi	<b>Place des Terreaux</b>	au droit du n° 9	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
500	Association la Ruche qui dit oui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers de produits locaux	l'accès et le stationnement de 4 véhicules techniques seront autorisés, chaque mercredi	<b>Place des Capucins</b>		A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 16h à 18h	
501	Association l'Amicale des Toques Blanches de Lyon et sa région	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la caravane des chefs solidaires	la création de files d'attente pour le retrait de commandes click & collect sera autorisée	<b>Place Maréchal Lyautey</b>		A partir du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 15h à 18h	
			l'accès et le stationnement d'un véhicule de type Airstream seront autorisés			A partir du jeudi 21 janvier 2021, 18h, jusqu'au jeudi 1 avril 2021, 18h	
502	Entreprise Bouygues Es	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Sarrazin</b>	sur l'ensemble de la rue	A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				des deux côtés de la chaussée, sur l'ensemble de la rue
			sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Bouygues Es)				sur l'ensemble de la rue, trottoirs Nord/Sud
503	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masaryk</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021	
504	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue le Royer</b>	côté Sud entre Saxe et la rue Vendôme	Le jeudi 18 février 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue de Saxe angle Vendôme		
505	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue le Royer</b>	côté Sud entre Saxe et la rue Vendôme	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue de Saxe angle Vendôme		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

**Délégation générale aux ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dunaire	Rosaura	Rédacteur	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Hassan Babiker	Maha	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Daval	Cindy	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Desmergers	Julie	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Tourneux	Julie	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Touati	Lila	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Gabriel	Raphaël	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Nikfoad	Roxana	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Cea	Mélissa	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Saive	Stacy	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Kaabeche	Besma	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Lahmar	Zina	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Lukeba	Irène	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Ronère	Axel-Corentin	Attaché	Contractuel	06/01/2021	Administration des personnels	Remplacement
Merciris	Jessica	Rédacteur	Contractuel	01/01/2021	Administration des personnels	Remplacement
Fontlupt	Lisa	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Da Silva Pereira	Claudia	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2021	Education	Remplacement
Benna	Rafika	Adjoint technique	Titulaire	08/01/2021	Education	Réintégration suite à congé parental

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 11 au 15 janvier 2021

DP 069 385 20 00354 T01 déposée le 13 janvier 2021 Transfert - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 3461 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Viluart Investissements 4 avenue de Camoëns 75016 Paris - Mandataire : M. Duverne Martin

DP 069 383 21 00037 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 9 rue de la Balme Lyon 3ème Superficie du terrain : 347 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gensburger Deborah 9 rue de la Balme 69003 Lyon

DP 069 388 21 00038 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 195 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 1053 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chamfray Yasmine 195 route de Vienne 69008 Lyon

DP 069 381 21 00039 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 30 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 966 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLG 11 quai de la Pêcherie 69001 Lyon - Mandataire : M. Le Guillou Sebastien

DP 069 388 21 00040 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment et installation d'un ascenseur - Terrain : 11 rue Guillaume Paradin Lyon 8ème Superficie du terrain : 19305 m<sup>2</sup> - Demandeur : Université Claude Bernard Lyon 1 37 avenue Pierre de Coubertin 69622 Villeurbanne Cedex - Mandataire : M. Fleury Frédéric

DP 069 385 21 00041 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade avec lte et changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 3190 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Loget 10 place des Archives 69002 Lyon - Mandataire : M. Dewarvin Amaury



- DP 069 386 21 00042 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 7 rue Curie Lyon 6ème Superficie du terrain : 1005 m<sup>2</sup> - Demandeur : Centre Lyonnais de Psychiatrie Ambulatoire 10 place d'Helvétie 69006 Lyon - Mandataire : M. Forest Pierre
- DP 069 382 21 00043 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Antoine de Saint-Exupéry Lyon 2ème Superficie du terrain : 312 m<sup>2</sup> - Demandeur : Crédit Mutuel Enseignant Sud EsT 3 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : Mme Grandclement Carole
- DP 069 386 21 00044 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 70 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 218 m<sup>2</sup> - Demandeur : l'Aromathèque 70 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : Mme Palayer Chlotilde
- DP 069 385 21 00045 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 568 m<sup>2</sup> - Demandeur : ASF Toitures Sarl avenue de la Gare 69380 Marcilly- d'Azergues - Mandataire : M. Pagnon Armel
- DP 069 388 21 00046 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Abattage d'arbre (un peuplier) - Terrain : 111 rue Laennec Lyon 8ème Superficie du terrain : 28783 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel
- DP 069 383 21 00047 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 43 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 193 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vignon Laurent 43 rue Bonnard 69003 Lyon
- DP 069 388 21 00048 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 94 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 486 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Thabuis Sas 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Mandataire : Mme Thabuis Muriel
- DP 069 388 21 00049 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 86 m<sup>2</sup> - Terrain : 183 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 4190 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arkad Immobilier 114 Allée des Peupliers 01120 DAGNEUX - Mandataire : M. Houssaini Mouaad
- DP 069 381 21 00050 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Crimée Lyon 1er Superficie du terrain : 390 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Rochette Audrey 9 rue de Crimée 69001 Lyon
- DP 069 388 21 00051 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 76 m<sup>2</sup> - Terrain : 120 avenue du Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 1500 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Bouchakour Zidouri 120 avenue du Général Frère 69008 Lyon - Mandataire : M. Bouchakour Abdelkader
- DP 069 388 21 00052 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 71 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 607 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Philippe Laurent 71 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon
- DP 069 387 21 00053 déposée le 11 janvier 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 238 m<sup>2</sup> - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck
- DP 069 385 21 00055 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 8 montée des Chazeaux Lyon 5ème Superficie du terrain : 445 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Blein Gilles, Daniel, Marcel 10 rue des Marronniers 69002 Lyon
- DP 069 383 21 00056 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 210 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Tardif Guillaume 38 rue Louis 69003 Lyon
- DP 069 383 21 00057 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 52 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 961 m<sup>2</sup> - Demandeur : Unofiavimmo 2 rue Montesquieu 75001 Paris - Mandataire : Mme Gay Audrey
- DP 069 383 21 00058 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 52 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 961 m<sup>2</sup> - Demandeur : Unofiavimmo 2 rue Montesquieu 75001 PARIS - Mandataire : Mme Gay Audrey
- DP 069 386 21 00059 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 12 quai du Général Sarrail Lyon 6ème Superficie du terrain : 828 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Noharet Renaud 11 Impasse Fort Marais 69300 Caluire-et-Cuire
- DP 069 383 21 00060 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 22 rue Chambovet Lyon 3ème Superficie du terrain : 966 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Depil Stéphane 22 rue Chambovet 69003 Lyon
- DP 069 383 21 00061 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 21 boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 195 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ballet-Baz Estelle 21 boulevard Pinel 69003 Lyon
- DP 069 381 21 00062 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 234 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Pignero Danielle 30 bis rue Burdeau 69001 Lyon
- DP 069 384 21 00063 déposée le 12 janvier 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Celu Lyon 4ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme De Lombard De Montchalin Caroline 358 rue des Verchères 69380 Dommartin
- DP 069 382 21 00064 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 577 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bourgouin José 43 rue de la Charité 69002 Lyon
- DP 069 386 21 00065 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 petite rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 435 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arbat 10 Petite rue de la Viabert 69006 Lyon - Mandataire : M. Grigorian Liova
- DP 069 382 21 00066 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 13568 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Tertiaire Mixte / Poste Immo 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Tatoli Mickaël
- DP 069 386 21 00067 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 513 m<sup>2</sup> - Demandeur : BNP Paribas 93 rue Marceau 93100 Montreuil - Mandataire : M. Bialek Peter
- DP 069 388 21 00068 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 274 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 666 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme Bastin Margot
- DP 069 383 21 00069 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lagrevol Edouard 18 rue Servient 69003 Lyon
- DP 069 387 21 00070 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 169 m<sup>2</sup> - Demandeur : Francas du Rhône et de la Métropole De Lyon 43 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Mandataire : M. Vacelet Cédric
- DP 069 388 21 00071 déposée le 13 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries et création de 5 aires de stationnement - Terrain : 11 rue Laurent Carle Lyon 8ème Superficie du terrain : 525 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Croizier Lucas 125 rue Pierre Audry 69005 Lyon
- DP 069 386 21 00072 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 153 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 2853 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Hesperides Brotteaux 153 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : Mme Bonnard Patricia
- DP 069 382 21 00073 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture et suppression de - Surface de plancher - Surface créée : 216 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 326 m<sup>2</sup> - Demandeur : Maison Antoine 18 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Lavorel Benjamin
- DP 069 387 21 00074 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Claude Boyer Lyon 7ème Superficie du terrain : 77 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Charles Thibaut 11 rue Claude Boyer 69007 Lyon
- DP 069 382 21 00075 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 72 rue du Président Edouard Herriot Boutique de Fursac Lyon 2ème Superficie du terrain : 180 m<sup>2</sup> - Demandeur : De Fursac Sas 112 rue Estienne Marcel 75002 Paris - Mandataire : Mme Kousourma Elina
- DP 069 381 21 00077 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier et touristique - Surface créée : 43 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 154 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ingelaere Guillaume 6 rue de l'Assomption 75016 Paris
- DP 069 382 21 00078 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Henri IV Lyon 2ème Superficie du terrain : 568 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Petites Familles 14 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme De Montmarin Aurélie
- DP 069 382 21 00079 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements - Terrain : 4 rue

des Marronniers Lyon 2ème Superficie du terrain : 342 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mega SCI 8 rue Professeur Kleinclausz 69008 Lyon - Mandataire : M. Mejai Gara

DP 069 385 21 00080 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 21 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 683 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Emery Blandine 21 rue de Tourvielle 69005 Lyon

DP 069 387 21 00081 déposée le 14 janvier 2021 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 3227 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Nammour Barthelone Stéphanie 4 rue des Girondins 69007 Lyon

DP 069 383 21 00082 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 2 rue Feuillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 3963 m<sup>2</sup> - Demandeur : Océane Malblanc Architecte d'interieur 25 rue Professeur Roux 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Malblanc Océane

DP 069 381 21 00083 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 121 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Cimeo Sas 7 rue des Maraichers 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Colomb Fabrice

DP 069 382 21 00085 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 5 place Ampère Lyon 2ème Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Immo De France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Dubois Rachel

DP 069 383 21 00086 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 12 rue Commandant Marchand Lyon 3ème Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : Photen 330 Allée des Hetres 69760 Limonest - Mandataire : M. Scimia Fabien

DP 069 386 21 00087 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m<sup>2</sup> - Demandeur : Tradilux SAS 2 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Lyant Emmanuel

DP 069 382 21 00088 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 42 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 641 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S 65 rue Henon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 387 21 00089 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue Raoul Servant Lyon 7ème Superficie du terrain : 307 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 33 rue Raoul Servant / Régie Immobilière Fiducia 133 rue Vendôme 69006 Lyon - Mandataire : Mesdames Genin Marchetti-Stephan Fabienne et Réjane

DP 069 382 21 00090 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1115 m<sup>2</sup> - Demandeur : Societe Generale 189 rue d'Aubervilliers 75886 PARIS Cedex 18 - Mandataire : Mme Dargaud Aurélie

DP 069 387 21 00091 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue d'Aguesseau Lyon 7ème Superficie du terrain : 137 m<sup>2</sup> - Demandeur : BK International 21 avenue Georges Pompidou 69003 Lyon - Mandataire : M. Pottier Arnaud

DP 069 387 21 00092 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 201 m<sup>2</sup> - Demandeur : Peugeot Cycles 31 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Mandataire : M. Zimmer Cyrille

DP 069 383 21 00093 déposée le 15 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 passage Docteur Vaillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 123 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Galante Hervé 3 passage Docteur Vaillant 69003 Lyon

---

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 11 au 15 janvier 2021**

---

PC 069 385 17 00390 M02 déposé le 12 janvier 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 21 logements, un local artisanal et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1584 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 549 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Virtuose 11 rue André Citroën 69740 Genas - Mandataire : M. Martino Séverin - Auteur : VCA Atelier d'Architecture 6 rue Pauline Marie Jaricot 69005 Lyon

PC 069 382 18 00314 M01 déposé le 15 janvier 2021 Modificatif - Projet : Extension d'un immeuble de bureaux et création d'un local commercial - Surface créée : 483 m<sup>2</sup> - Terrain : 47-49 quai Rambaud La Sucrière Lyon 2ème Superficie du terrain : 642 m<sup>2</sup> - Demandeur : Espace Sucrière 45 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Sordot Michaël - Auteur : Z Architecture 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 388 19 00194 T02 déposé le 11 janvier 2021 Transfert - Projet : Démolition totale Construction d'un ensemble immobilier comprenant une école, des commerces, des bureaux, 134 logements et 120 aires de stationnement - Surface créée : 12042 m<sup>2</sup> - Terrain : 67 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème Superficie du terrain : 4795 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Elegance 2021 9 boulevard du Semnoz 74600 Annecy - Mandataire : M. Vincent Patrick - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers 69579 Limonest Cedex

PC 069 386 19 00332 M01 déposé le 13 janvier 2021 Modificatif - Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un ensemble de bureaux et création de 47 aires de stationnement - Surface créée : 4445 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Baraban Lyon 6ème Superficie du terrain : 874 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Vinci Immobilier D'entreprise 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 388 20 00077 M01 déposé le 15 janvier 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 14 logements et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 987 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue Saint-Maurice Lyon 8ème Superficie du terrain : 308 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon rue Saint-Maurice - Ra 259 261 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Amargier Loïc - Auteur : Atelier 2M 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

PC 069 382 20 00092 T01 déposé le 11 janvier 2021 Transfert - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment existant avec création de bureaux puis changement de sous-destination d'entrepôt en bureaux et changement de destination d'entrepôt en commerce - Surface créée : 3081 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Emile Duployé Lyon 2ème Superficie du terrain : 42201 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Hevea 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Garces Jacques - Auteur : Mme Campos Piera Maria 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 384 20 00217 M01 déposé le 15 janvier 2021 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Terrain : 5 - 7 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 698 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Kubie Benoit - Auteur : M. Cornier Matthieu 65 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 388 21 00005 déposé le 11 janvier 2021 - Projet : Création de - Surface de plancher - Surface créée : 82 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Henri Barbusse Lyon 8ème Superficie du terrain : 173 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Constantinides Cyril 2 rue Henri Barbusse 69008 Lyon - Auteur : Mme Aulagnier Fernandez Isabelle 19 rue Verdier 42700 Firminy

PC 069 387 21 00007 déposé le 11 janvier 2021 - Projet : Création de - Surface de plancher et modifications de façades d'un centre de consultation médicale - Surface créée : 93 m<sup>2</sup> - Terrain : 302 - 304 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 12834 m<sup>2</sup> - Demandeur : Centre Ophtalmologique Louis Paufigue 302 304 rue Garibaldi 69007 Lyon - Mandataire : Mme Jacquin Armelle

PC 069 384 21 00008 déposé le 12 janvier 2021 - Projet : Création de - Surface de plancher - Surface créée : 41 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1491 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Verdet Claire 1 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon - Auteur : Unaar-architecture 10 chemin Bellevue 69160 Tassin-La-Demi- Lune

PC 069 387 21 00009 déposé le 14 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en centre d'hébergement d'urgence et rénovation de la chaufferie - Surface créée : 1113 m<sup>2</sup> - Terrain : 39 rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 462 m<sup>2</sup> - Demandeur : C.H.R.S. Lyon Cite 131 avenue Thiers 69007 Lyon - Mandataire : Mme Jansen Sophie - Auteur : M. Namysl Serge 8 cours Gustave Nadaud 42000 Saint-Etienne

PC 069 383 21 00010 déposé le 15 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en crèche, modification de façade, installation d'une clôture et d'un portillon - Surface créée : 456 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Saint-Maximin Lyon 3ème Superficie du terrain : 1925 m<sup>2</sup> - Demandeur : People And Baby 9 avenue Hoche 75008 PARIS - Mandataire : M. Durieux Christophe - Auteur : Carton Architectures 36 rue Gassendi 75014 Paris

PC 069 381 21 00011 déposé le 15 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en établissement d'enseignement et changement de menuiseries - Surface créée : 130 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 191 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Classy 13 rue Burdeau 69001 Lyon - Mandataire : Mme Thierry Clarence - Auteur : Mme Villard Anne 45 route de Saint-Romain 69450 Saint-Cyr-Au-Mont- d'Or

---

**Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 11 au 15 janvier 2021**

---

US 069 387 21 00004 déposé le 12 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 35 avenue Leclerc Lyon 7<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 773 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl 5GIL 42 chemin de la Côte 42170 st Just st Rambert - Mandataire : M. Gery Laurent - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 386 21 00006 déposé le 13 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 57,26 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Bugeaud Lyon 6<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 272 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Le Medicis Carnot 3 boulevard Jean-Sébastien Bach 67000 Strasbourg - Mandataire : M. et Mme Rosenbach Patrick et Muriel - Auteur : Cabinet Rivoire 4 boulevard Jules Favre 69006 Lyon

US 069 381 21 00007 déposé le 14 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 59 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Diderot Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 447 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Baur Frédéric 71 rue de la Forêt 68400 Riedisheim - Auteur : Lery Immobilier 165 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 384 21 00008 déposé le 14 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'une partie (45 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 92 m<sup>2</sup> en salle d'enseignement culturel - Terrain : 33 rue du Mail Lyon 4<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 502 m<sup>2</sup> - Demandeur : The Oyc Factory 33 rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Chraïbi Othmane Younous - Auteur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 381 21 00009 déposé le 13 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation de 70 m<sup>2</sup> en bureau - Terrain : 11 rue de l'Arbre Sec Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 207 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ab Fab Optique 11 rue de l'Arbre Sec 69001 Lyon - Mandataire : M. Laissus Fabrice

US 069 382 21 00010 déposé le 14 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue Henri Germain Lyon 2<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 107 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Pesanti-Mangard Véronique Résidence Adonis A 73150 Val d'Isère - Auteur : Foncia 132 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 387 21 00011 déposé le 14 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation 49,33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 45 rue d'Anvers Lyon 7<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Laffineur Frédéric 100 rue du Bletton 69330 Puzos - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 388 21 00013 déposé le 15 janvier 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 480 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Baudino Marie-Noëlle 6 rue de la Résistance 84240 La Tour d'Aigues - Auteur : Régie Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

---

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 11 au 15 janvier 2021**

---

DP 069 386 20 01400 Décision du 11 janvier 2021 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01530 Décision du 11 janvier 2021 à M. Naoun Alexandre 40 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue de Cuire Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01555 Décision du 11 janvier 2021 à Seive Invest 18 rue des Ecumines 69210 Saint-Pierre La Palud - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Germain Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 383 20 01618 Décision du 14 janvier 2021 à M. Dufour Régis 137 Cour Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et changements de menuiseries - Terrain : 58 cours Eugénie Lyon 3<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01627 Décision du 11 janvier 2021 à L.T.A. 14 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 14 cours Franklin Roosevelt Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01643 Décision du 11 janvier 2021 à Eau du Grand Lyon 749 chemin de Viralamande 69140 Rillieux La Pape - Projet : Abattage d'1 arbre (un platane) - Terrain : 44 boulevard des Canuts Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 385 20 01674 Décision du 12 janvier 2021 à SCI Cojoalba 17 rue des Granges 69005 Lyon - Projet : Réfection, modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 15 Bis rue des Granges Lyon 5<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01694 Décision du 11 janvier 2021 à Citi - Conseil Investissement et Transactions Immobilières 81 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 81 rue Tronchet Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01722 Décision du 13 janvier 2021 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 159 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01789 Décision du 11 janvier 2021 à M. Rey Huet Morane 8 avenue Foch 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Germain Bellecombe Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 382 20 01794 Décision du 13 janvier 2021 à Kusadasi 2 25 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 25 cours Suchet Lyon 2<sup>ème</sup>

DP 069 382 20 01864 Décision du 13 janvier 2021 à 2TCZ Tous Travaux Couverture Zinguerie 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis Les Ollières - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 29 rue Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01907 Décision du 11 janvier 2021 à M. Caton Jacques 39 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue Denfert Rochereau Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01917 Décision du 11 janvier 2021 à M. Ponroy Guillaume 10 rue Louis Thévenet 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local en logement - Terrain : 1 rue Saint-Eucher Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01937 Décision du 11 janvier 2021 à Mme Beguellet 311 rue Emile Romanet 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 21 m<sup>2</sup> - Terrain : 98 cours Vitton Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 01957 Décision du 11 janvier 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue Juliette Récamier Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01969 Décision du 11 janvier 2021 à Darkline 24 rue Grenette 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 3 logements - Surface créée : 75 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 - 34 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01978 Décision du 13 janvier 2021 à Les Dombes 4 rue de la Terrasse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la Terrasse Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 01999 Décision du 13 janvier 2021 à Guiraud Sas 105 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue d'Ivry Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 02003 Décision du 11 janvier 2021 à M. Bergery Lucien 26 place de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 26 place de la Croix Rousse Lyon 4<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 02006 Décision du 11 janvier 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Sully Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 386 20 02021 Décision du 11 janvier 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 44-46 rue Montgolfier- 63 rue Duguesclin Lyon 6<sup>ème</sup>

DP 069 384 20 02034 Décision du 13 janvier 2021 à Delastre Immobilier 18 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Ravalement des façades - Terrain : 8-10 rue Villeneuve Lyon 4<sup>ème</sup>

- DP 069 384 20 02036 Décision du 11 janvier 2021 à Cbt B Ferro 13 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10-12 rue Pailleron Lyon 4ème
- DP 069 386 20 02044 Décision du 11 janvier 2021 à SC Uthanda 14 rue du Docteur Mouisset 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue du Docteur Mouisset Lyon 6ème
- DP 069 386 20 02045 Décision du 11 janvier 2021 à Des Petits Hauts 11 rue Dieu 75010 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème
- DP 069 384 20 02047 Décision du 11 janvier 2021 à Bergues Frères Sas 211 chemin du Chêne 69140 Rillieux La Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 159 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème
- DP 069 386 20 02079 Décision du 11 janvier 2021 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Cuvier Lyon 6ème
- DP 069 381 20 02087 Décision du 13 janvier 2021 à Mme Rochette Audrey 9 rue de Crimée 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue de Crimée Lyon 1er
- DP 069 387 20 02115 Décision du 12 janvier 2021 à Mdco 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 18 rue Victorien Sardou Lyon 7ème
- DP 069 382 20 02139 Décision du 13 janvier 2021 à M. Perc-Peretz Eric 9 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de service - Surface créée : 97 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 place des Célestins Lyon 2ème
- DP 069 387 20 02140 Décision du 12 janvier 2021 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : place Salomon Reinach Lyon 7ème
- DP 069 381 20 02157 Décision du 13 janvier 2021 à Equilibres Café 4 rue Terme 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Terme Lyon 1er
- DP 069 384 20 02159 Décision du 13 janvier 2021 à Guiraud Sas 105 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue du Mail Lyon 4ème
- DP 069 383 20 02282 Décision du 12 janvier 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 6 - 10 rue Sainte-Marie Lyon 3ème
- DP 069 383 20 02296 Décision du 12 janvier 2021 à Cusin-Masset et picart 151 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 8 rue de l'Est Lyon 3ème
- DP 069 385 20 02305 Décision du 13 janvier 2021 à Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 39 rue de Champvert parc de Champvert Lyon 5ème
- DP 069 383 20 02308 Décision du 14 janvier 2021 à M. Duarte Thomas 13 rue Viala 69003 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 201-203 avenue Lacassagne Lyon 3ème
- DP 069 383 20 02337 Décision du 12 janvier 2021 à Immaldi et Cie RD75 Les Routes 38780 Oytier Saint-Oblas - Projet : Modification de façade commerciale - Terrain : 21 ,23, 27 avenue Felix Faure Lyon 3ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 11 au 15 janvier 2021

---

- PC 069 383 19 00317 M01 - Arrêté du 12 janvier 2021 Modificatif à Allianz I.A.R.D. 1 cours Michelet 92800 Puteaux - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 5030 m<sup>2</sup> - Terrain : 101 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème
- PC 069 388 20 00107 - Arrêté du 12 janvier 2021 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble, création de 18 logements et un local d'activités - Surface créée : 1376 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 à 7 rue Gaston Cotte Lyon 8ème
- PC 069 383 20 00129 - Arrêté du 12 janvier 2021 à Grandlyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de 44 logements, avec surélévation de la toiture et extension d'un local poubelles - Surface créée : 87 m<sup>2</sup> - Terrain : 120 rue Antoine Charial Lyon 3ème

---

### Changements d'usage délivrés pendant la période du 11 au 15 janvier 2021

---

- US 069 386 20 00344 - Arrêté du 11 janvier 2021 à Mme Mechiche Nora 45 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 45 rue Pierre Corneille Lyon 6ème
- US 069 383 20 00354 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. Broizat Pierre- Philippe 145 route de Mury 38460 Saint-Hilaire-De- Brens - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49,70 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 209 rue Paul Bert Lyon 3ème
- US 069 388 20 00355 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. Sueur Robert 22 rue Claude François Révollier 42650 St Jean Bonnefonds - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44,52 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 40 cours Albert Thomas Lyon 8ème
- US 069 383 20 00357 - Arrêté du 11 janvier 2021 à Mme Coulaux Jeanne 17 chemin de Chantemale 69660 Collonges-au- Mont-d'Or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 124 cours La Fayette Lyon 3ème
- US 069 384 20 00358 - Arrêté du 11 janvier 2021 à Mme Ait Mouloud Anissa 102 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 41 rue Eugène Pons Lyon 4ème
- US 069 383 20 00361 - Arrêté du 11 janvier 2021 à Mme Bochet Fabienne 34 rue Florian 69100 Villeurbanne - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 26,70 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 232 rue Garibaldi Lyon 3ème
- US 069 383 20 00362 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. EL Barrak Wassim 34 rue Florian 69100 Villeurbanne - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25,70 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 232 rue Garibaldi Lyon 3ème
- US 069 385 20 00367 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. Duranel Fabien 112 chemin de Chalinel 69126 Brindas - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Lainerie Lyon 5ème
- US 069 381 20 00372 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. Wagué Eric 2 rue de la Chize 71960 Milly Lamartine - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Burdeau Lyon 1er
- US 069 381 20 00373 - Arrêté du 11 janvier 2021 à M. Maréchal Paul Andre Jean 19 rue Jules Moulet 13006 Marseille - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Donnée Lyon 1er 18